

LA REVISION DE LA CONSTITUTION.

[L'écrit suivant publié dans les derniers jours de novembre, a fait une sensation immense. Cet article, attribué à Louis-Napoléon, est une étude sérieuse de la situation de la France depuis 60 ans.]

Quelles que soient les difficultés, réelles ou apparentes, naturelles ou factices, qui arrêtent en ce moment la révision de la constitution de 1848, on trouverait bien peu d'hommes intelligents, sensés et pratiques, dans l'esprit desquels cette révision, même fort prochaine, fût l'objet d'un doute sérieux.

Si l'on se rappelle les circonstances violentes au milieu desquelles cette constitution fut préparée et discutée, le trouble profond dans lequel étaient alors les esprits et les intérêts, la pression morale que les principes, les hommes et les faits révolutionnaires devaient nécessairement exercer et exercèrent réellement sur le langage et sur la conduite des personnages, électeurs ou représentants, les plus sages et les plus fermes;—si l'on ajoute que, malgré l'engagement solennel de consulter le pays, le gouvernement provisoire fut forcé par le parti monarchique de décréter la république, et qu'après avoir proclamé en principe le suffrage universel, il choisit pour mode d'élection le scrutin de liste: mode trompeur qui, enlevant au peuple toute liberté et tout discernement, transporta aux journaux et aux comités la puissance électorale, et sous l'apparence de l'extension du droit, en monopolisa l'exercice;—enfin, si l'on s'arrête à ce point capital, que la constitution n'a pas été ratifiée par le peuple, on est invinciblement amené à conclure de toutes ces considérations, que la constitution a un caractère accidentel et transitoire, comme l'époque, les événements, les idées et les influences dont elle fut le résultat.

D'un autre côté, les défiances qu'elle contient contre le pouvoir exécutif, la situation subalterne où elle le place, contrairement à l'origine élevée qu'elle lui donne, les causes nombreuses et permanentes de conflit qu'elle crée entre les deux pouvoirs, l'éloignement où elle tient le pays, pendant quatre ans, de toute intervention dans ses affaires, quelque fût le changement survenu dans les esprits ou dans les événements;—toutes ces considérations, et beaucoup d'autres encore, font de la constitution un danger immense et permanent pour la société.

Et si l'on joint aux causes qui rendent la constitution dangereuse et à celles qui la rendent transitoire, la condamnation spontanée, publique, solennelle, inexorable, que les populations de tous les départements, sans exception, prononcèrent et ont signée contre elle, on comprendra, comme nous disions, qu'aux yeux de tout homme pratique et sensé l'heure de sa révision est nécessairement fort prochaine.

On peut donc dès aujourd'hui, en prévoyance de cette révision, contre laquelle ni préjugé, ni intrigue, ni intrigue ne sauraient prévaloir, rechercher et discuter les points fondamentaux sur lesquels devra porter la réforme.

Sans entrer dans d'oisieuses discussions sur la monarchie et la république, examinons, indépendamment de la forme de tel ou tel gouvernement, les causes qui ont frappé tant de constitutions de stérilité ou d'impuissance depuis soixante années.

Le doute et le découragement se sont emparés des esprits. Voyant tomber deux fois la

monarchie, beaucoup de gens sont devenus républicains en désespoir de cause, et d'autres, croyant que la république conduit à l'abîme, se sont faits monarchistes à tout prix. Mais le mal n'est pas dans la forme: elle est au fond des choses, et il est toujours le même, quelle que soit la forme, républicaine ou monarchique, à laquelle le pays s'attachera.

Disons-le d'abord et hautement, ce qui a tout renversé, constitutions et gouvernements, c'est le régime parlementaire, sa prédominance, et l'oubli du rôle que le pouvoir exécutif a joué en France, et doit jouer sans cesse. Ce rôle est la condition première de notre existence comme nation; et il n'est pas permis de le méconnaître dans nos institutions politiques.

La tendance constante de la royauté, en France, fut d'introduire l'unité en toutes choses:—dans le territoire, dans l'organisation du clergé, dans les corps judiciaires, dans l'administration, dans l'armée, dans les lois,—et de tout soumettre, dans des mesures diverses, à sa direction et à son autorité.

Dans tous ces travaux immenses, qui ont produit la grande unité française, le pouvoir royal fut constamment et à la fois cause et effet. Comme cause, le pouvoir royal lutta contre les puissances locales et factieuses, seigneurs, provinces municipales, évêques, abbés; comme effet, il recueillait et réunissait en lui toutes ces autorités vaincues, et faisait, dans l'intérêt général de l'ordre et de la bonne administration, un piédestal au trône avec leurs débris.

Le caractère et le génie propre de la nationalité française, et la tendance constante et uniforme de son histoire, fut donc l'évaluation graduelle du pouvoir central et l'effacement successif des pouvoirs partiels ou locaux; qu'ils eussent pour dépositaires la bourgeoisie ou la noblesse, le clergé ou les parlements; et la dernière lutte de la monarchie contre la féodalité, dans laquelle d'ailleurs toutes deux périrent par l'intervention inattendue de l'esprit et des ambitions révolutionnaires, se termina, néanmoins, non-seulement par la victoire, mais encore par l'exagération du pouvoir central.

Ainsi la révolution française, qui renversa le trône, qui détruisit la noblesse, qui dépouilla le clergé, brisa en effet tous les instruments de l'ancien régime; mais elle accomplit, sans s'en douter, l'œuvre providentielle commencée par la royauté depuis tant de siècles, c'est à dire l'abaïssement de la féodalité et la centralisation du pouvoir; car elle introduisit l'unité partout, dans le territoire par la division en départements, administrés par des fonctionnaires hiérarchiques, relevant d'un centre commun; dans la justice, par la division en ressorts, appliquant une loi commune au nom d'un pouvoir central; dans le clergé, en le rattachant à l'Etat par le traitement qu'il en reçoit aux divers degrés de la hiérarchie; dans l'armée, en plaçant à l'influence de la noblesse, comme aux influences provinciales, et en la plaçant toute entière sous la main du gouvernement.

Donc la révolution, qui détruisit l'ancienne France, respecta, continua, accéléra et compléta le mouvement qui élevait, qui étendait, qui fortifiait de siècle en siècle l'autorité du pouvoir central et dirigeant; et l'on peut dire que le complot du salut public. Danton et Robespierre, ces ennemis acharnés de la monarchie, poursuivaient néanmoins et accomplirent, quant à l'affermissement de la puissance exécutive et dirigeante, l'œuvre de

Louis le Gros, de Louis XI, de Richelieu et de Louis XVI.

En présence de cette tendance constante du pouvoir central à s'élever, à s'accroître, qui est le caractère propre et distinctif de la marche politique de la France, on est donc forcé d'avouer que ce fut méconnaître complètement les tendances historiques du pays, ses traditions, ses mœurs, le génie de son gouvernement, que de lui donner en 1815, les institutions de l'Angleterre. L'histoire prouve que la marche politique de l'Angleterre fut toujours entièrement différente de la marche de la France; et ce qui fut chez nous l'œuvre de l'initiative et des efforts de la royauté, fut chez les Anglais l'œuvre de l'initiative et des efforts de l'aristocratie.

En Angleterre, le pouvoir royal ne dirige pas, il est dirigé. La Grande Charte de 1215, le Bill des Droits de 1689, placèrent la royauté anglaise dans la dépendance des trois Ordres, le Clergé, la Noblesse et les Communes, réunis en Parlement; et, quoique ces deux actes constitutionnels accordent au souverain des droits considérables, comme la souveraineté de l'Eglise nationale, le commandement des armées de terre et de mer, la collation des dignités ecclésiastiques, des fonctions judiciaires, diplomatiques ou administratives, aucun de ces droits ne pouvant être exercé sans le contre-seing d'un ministre responsable, représentant la majorité des deux Chambres, le pouvoir royal se trouve évidemment soumis, non pas seulement au contrôle, mais encore au concours des trois Ordres, réunis en assemblées souveraines.

Mais de même qu'un pouvoir central, élevé et libre, est conforme au développement historique de la France, à son existence et à son génie comme nation, de même un pouvoir royal modéré, dominé, dirigé par les grands corps de l'Etat, est propre à l'histoire, à la tradition et au caractère politique de la Grande-Bretagne.

La formation de la nationalité anglaise a procédé par des voies entièrement différentes des voies suivies par la formation de la nationalité française.

L'Angleterre n'a eu ni des Louis-le-Gros, ni des Louis XI, ni des Louis XIII, pour faire une guerre formidable aux barons et pour démanteler et miner leurs forteresses; l'Angleterre n'a eu ni des Philippe-Auguste, ni des Louis IX, ni des Philippe IV, pour développer, au détriment de la noblesse, les franchises communales; l'Angleterre n'a eu ni des Charles VII, ni des Henri II, ni des Louis XIV pour créer l'unité judiciaire, supprimer les coutumes locales et soumettre toutes les juridictions à un Conseil-d'Etat. L'Angleterre est restée féodale; l'Angleterre a conservé, dans leur forme et dans leur puissance primitive, les trois grands corps du Clergé, de la Noblesse et des Communes; l'Angleterre voit encore, à l'heure qu'il est, les évêques, les seigneurs et les corps municipaux rendre la justice dans leurs juridictions respectives, et parler la langue de ses institutions, la monarchie de la Grande-Bretagne est moins une souveraineté qu'une suzeraineté.

Depuis la Grande Charte de 1215, la royauté anglaise n'a jamais cherché à secouer systématiquement la tutelle des trois grands corps de l'Etat. Elle s'est toujours considérée comme leur alliée, plutôt que comme leur maîtresse. L'œuvre que la royauté a accomplie en France, la noblesse et le Tiers-Etat l'ont accomplie en Angleterre: ici, l'initiative venait du trône; là-bas, elle venait du pays. Ainsi, en France, Henri IV commença le

canal de Briare, et Louis XIII le finit; Louis XIV contribua puissamment au canal de Languedoc; Louis XIII fonda la marine militaire; Louis XIV fonda et subventionna les manufactures; en un mot, en France, tous les grands travaux, tous les grands progrès furent dus à la royauté; en Angleterre, ces progrès et ces travaux procédèrent toujours de la noblesse et des corporations.

Depuis la chute de la noblesse romaine, sous Auguste, l'histoire du monde ne présente pas un corps privilégié aussi intelligent, aussi actif, aussi patriotique, aussi politique que la noblesse anglaise, donnant l'exemple en tout, sur la flotte, à l'armée, dans l'agriculture, dans l'industrie, corps aristocratique et libéral, conservateur et progressif, fondant le roi, mais vénérant la royauté.

Depuis la chute des grandes romaines sous Constantin, jamais corps de bourgeoisie manufacturière et marchande ne montra des instincts plus sages, plus prévoyants, plus fermes, plus élevés, plus nationaux, que les corporations anglaises: associations pleines de fierté et de déférence, pratiquant le devoir aussi scrupuleusement que le droit, prisant la loi autant que le privilège, s'inclinant devant l'aristocratie sans bassesse, et dirigeant le peuple sans dureté.

Ces trois grandes portions de la société anglaise: l'Eglise, la noblesse, les communes et les corporations, sont des corps essentiellement gouvernants, réunissant la tradition et l'initiative, et vivant dans une admirable entente, rivalisant seulement d'intelligence, d'activité et de patriotisme. La royauté est leur lien plutôt que leur guide, et elle préside à l'œuvre commune bien plus qu'elle ne l'accomplit.

On conçoit donc que le régime constitutionnel et parlementaire soit le gouvernement naturel et nécessaire d'un tel peuple. Il n'y a, dans le gouvernement anglais, aucune fiction; les intrigues, les coteries, qui y seraient impuissantes, par cela seul ne s'y produisent même point. On n'y voit pas des absolutistes et des démagogues se donner la main pour faire des révolutions, on n'y voit pas des tiers partis ambitieux marcher aux ministères en faisant à gauche ou à droite l'appoint des majorités; on n'y voit pas le pouvoir royal miné sourdement par les uns, diffamé sournoisement par les autres. Tout le monde y fait son œuvre simplement, franchement; tout le monde y occupe sa place et s'en contente, sans songer à l'étendre ou à la changer.

Pour tout pays qui aurait, comme l'Angleterre, trois grands corps aussi anciens, aussi nationaux, aussi forts, aussi intelligents, aussi libéraux, la forme constitutionnelle et parlementaire se trouverait, comme pour la nation anglaise, le gouvernement naturellement indiqué; et l'action directe et immédiate du pouvoir central et moteur y pourrait être fort modérée sans inconvénient, parce que ces grands corps historiques et traditionnels ne separent pas leur cause, de la puissance, et de la destinée de la monarchie, et qu'ils croiraient toucher à leur propre grandeur en touchant à la sienne.

Mais dans un pays comme la France, où tous les grands corps ont été brisés et anéantis, où il n'y a plus ni corps de noblesse, ni corps de bourgeoisie, ni corps de clergé en possession d'une existence politique, où l'on ne saurait former une assemblée sans qu'elle réunisse, à l'instant même, quatre ou cinq opinions ennemies, luttant pour s'exterminer l'une l'autre, où tout est rivalité, ambition, coteries, où le principe a pour base moins les res-

pect qu'on lui porte que le besoin qu'on en a, le régime parlementaire, avec un pouvoir central et moteur dominé et abaissé, est, comme principe de gouvernement, une fiction, et, comme garantie sociale, une cause permanente de désordres.

Clairés par une expérience de trente années sur le régime représentatif qui a dominé en France, examinons avec calme ce qu'avait de réalité les pouvoirs créés, à l'imitation du gouvernement anglais, par les Chartes de 1814 et de 1830.

Ces chartes donnaient au roi des droits considérables: le choix des ministres, la nomination de tous les fonctionnaires, la confection de la loi avec le concours des assemblées, les traités d'alliance, les déclarations de guerre; mais quelle réalité avaient ces droits, dans les mains royales? A peu près aucune.

Les ministres!—Le roi les recevait tout faits des majorités, c'est-à-dire trop souvent des coalitions et des coteries. La France n'ayant plus de grands corps, de grands intérêts traditionnels et permanents, les majorités y ont toujours été plus ou moins factices, laborieusement construites, plus laborieusement maintenues. La monarchie de 1814 perdit sa majorité en 1825, après dix ans de lutte; la monarchie de 1830 n'en eut véritablement une qu'en 1841, et elles s'abîmèrent ensemble après sept ans de combat.

Ces ministres étaient donc le produit de toutes les agitations intérieures; et le roi, qui était censé les choisir, les subissait réellement. Comme ils n'étaient pas, ainsi qu'en Angleterre, les représentants des intérêts nationaux, se dégageant par la discussion et s'établissant par la pression légitime de l'opinion publique, mais les représentants des coalitions ou des compromis parlementaires, s'imposant à l'aide de batailles de presse et de tribune, ils étaient sans liens avec les intérêts naturels et permanents de la royauté; et, loin de la couvrir par leurs systèmes, ils la compromettaient par leurs intrigues.

Les agents?—Le roi les recevait habituellement tout désignés par ses ministres, lesquels les subissaient eux-mêmes de leur situation précaire, au sein d'une majorité mobile, exigeante, incessamment traquée par les journaux, et qui voulait avoir les avantages de son impopularité.

Se sentant imposés, ou tout au moins protégés par des influences nécessaires à la marche des affaires, ces agents, sûrs du présent, s'assuraient assez habituellement de l'avenir, en se glissant dans les rangs des oppositions en passe de fournir les futurs ministères; et, quand il leur arrivait de n'être pas ingrats, c'était toujours au ministre, leur patron réel, jamais au roi, leur patron constitutionnel et fictif, qu'ils rapportaient leur concours et leur reconnaissance.

Ainsi, le droit de nommer les fonctionnaires, entouré de restrictions sans nombre qu'y apportait la soumission nécessaire du roi envers les ministres, la soumission des ministres envers la majorité, la soumission de la majorité envers un corps électoral, dirigé et maintenu avec peine, aboutissait en définitive à la création d'une clientèle égoïste et douteuse habituellement acquise à l'opposition, quelquefois aux ministres jamais au chef de l'Etat.

Le concours des assemblées!—Mais, de 1814 à 1848, la royauté ne l'eut peut-être jamais un seul jour, entier, loyal, sans arrière-pensées.

(A continuer.)

FEUILLETON.

LE FORGERON D'ANVERS.

LEGENDE HISTORIQUE.

I.

(Suite.)

Ces paroles, qui parvinrent aux oreilles de Quentin, firent monter tout son sang sur ses joues pâles; il frappa violemment la terre du pied, ses poings se contractèrent, il chercha des yeux celui qui avait prononcé ces mots outrageants; mais une triste raison vint l'arrêter.

— Il a raison, dit-il; l'insensé, l'impertinent c'est moi moi! misérable ouvrier! destiné à passer auprès de mon enclume des jours ignorés, à battre toujours le fer avec un marteau, sans jamais pouvoir arriver à rien produire d'assez noble et d'assez relevé pour me rapprocher du but de ma folle affection.

Dans ces sombres pensées, Quentin Metsis était sorti de la ville; le crépuscule du soir répandait son voile sur l'immense plaine; des saules au gris feuillage et aux têtes arrondies bordaient tristement les canaux, et rien n'interrompait cette vaste et monotone étendue que la pointe de quelques clochers éloignés qui se dessinaient à l'horizon, ou bien quelque ferme isolée dans la campagne, et où la vie aussi s'était éteinte dans le sommeil. Vivement impressionné par cet aspect mélancolique de la nature qui répondait tant à l'état de son âme

Quentin sentait en lui ce vague et puissant désir de l'artiste de reproduire ce qui l'émouvait. Mais, rendre cela avec du fer!... un monde immense s'élevait en lui, et les bornes étroites et inflexibles de son pénible métier comprimaient douloureusement les élans de son âme, aussi bien qu'une autre pensée, peut-être plus chère encore; et qui était étroitement unie à ces décourageantes impressions. Il s'assit sur une pierre du chemin, passa en revue sa vie obscure et sans joie, et cette guerre intestine qui le mettait sans cesse en lutte avec lui-même. Sa basse extraction, sa pauvreté, cette impossibilité de viser plus haut, car son salaire de chaque jour était nécessaire à sa mère... et son penchant vers un art que jamais il ne pourrait apprendre, et son amour pour une jeune fille, qui, jamais, ne pouvait lui appartenir?

Cependant la lune était levée; une douce et calme lumière s'était répandue sur la campagne; le cœur brisé du pauvre ouvrier se sentit un peu renforcé sous l'influence de cette voûte bleue et étoilée, du haut de laquelle Dieu, le père de tous les hommes, mais surtout de ceux qui souffrent, semblait lui jeter un regard de miséricorde. Il pensa à sa mère, qui, sans doute, attendait impatientement son retour; il s'achemina à travers les faubourgs déserts vers l'humble demeure de la pauvre veuve, qu'il trouva assise à l'attendre sur la borne de sa porte. La joie se peignit sur les regards de la bonne femme, lorsqu'elle aperçut enfin celui qu'elle attendait. L'inquiétude vint bientôt s'y joindre quand elle

remarqua les noirs soucis qui obscurcissaient son front. Il lui remit le salaire de la semaine (car c'était un samedi) et il ne s'était pas permis d'en dépenser la moindre partie pour lui-même. Une larme mouilla les yeux de la veuve, elle les leva au ciel avec une ardente prière pour la guérison de son fils chéri, car dame Gertrude sentait instinctivement que son fils était malade, sans oser décider si c'était du corps ou de l'esprit; mais elle ne pouvait s'empêcher d'avoir bon espoir: Dieu aime et béni les fils vertueux, et le sien était si bon!

Le souper fut silencieux; Quentin, qui n'avait jamais été causeur, était depuis quelque temps plus taciturne que jamais. La mère et le fils se retirèrent tous deux, pensifs et soucieux, pour jouir des douceurs du sommeil, mais ni l'un ni l'autre ne purent le goûter. Sa pauvre mère se tourmentait du chagrin inconnu qui semblait miner son fils, et celui-ci avait au cœur une douleur trop profonde pour pouvoir trouver un seul moment de sommeil.

Oh! dans les heures silencieuses de la nuit, quand nulle occupation de la vie, nulle distraction, nul bruit, nul mouvement ne viennent interrompre le sombre cours des pensées; quand celles-ci, pleines d'une activité fiévreuse, nourries de soucis et de tourmens, assiegent l'âme toute entière de la pauvre créature sans défense, alors chaque inquiétude devient plus cuisante, chaque douleur s'enfoncé plus profondément dans le cœur, et la douce espérance que fait naître pendant le jour le

sentiment de notre force et l'instinct de vie qui nous entoure, nous abandonne entièrement et nous livre sans miséricorde à nos cruels ennemis.

Et bien des nuits s'étaient passées comme celle-là pour le pauvre Quentin depuis que cette fatale passion remplissait son cœur, c'est-à-dire depuis le commencement de l'année, époque à laquelle il était venu à l'atelier, et où la gracieuse figure qui l'avait tant séduit lui était apparue à la fenêtre voisine.

Les jours se succédaient lourdement pour lui au milieu d'une vie fatigante, dénuée de toute joie et de tout espoir. Quelques rares instans de trompeuse illusion venaient seuls éclairer ses tristes journées; c'était quand le matin une fenêtre en face de lui s'ouvrait tout-à-coup, et qu'une tête charmante venait respirer pendant quelques momens le grand air. Ce doux et gracieux visage, aux beaux cheveux blonds retenus par une épingle d'argent, à l'expression pure, suave, angélique, semblait être une apparition du ciel pour le pauvre Quentin; oubliant toutes ses douleurs, il restait là, les yeux fixés sur elle, et son âme tout entière était alors dans son regard. En vain la flamme pétillait devant lui, en vain les marteaux continuaient leur vacarme, il ne voyait plus rien que la fille du peintre de Vrindt. Quelquefois il lui semblait qu'elle l'avait regardé, qu'un sourire mélancolique s'était dessiné un instant sur ses lèvres, mais, c'était une erreur, se disait-il à lui-même; c'était un jeu de son imagination.— « Oh! je suis fou! elle est riche et belle! et

« tout Anvers sait que de Vrindt est décidé à ne donner sa fille qu'à un peintre... Et moi!... Et ses yeux rebombaient sur ses mains noircies par le feu et le charbon.

Quant ces pensées revenaient, il se sentait faible; il s'appuyait sans force sur l'enclume; il cachait son visage de ses deux mains, et souvent des larmes brûlantes venaient couler sur ce fer, qui lui paraissait moins dur que sa destinée. Quelquefois il arrivait que, appelé à lui par quelques plaisanteries de ses camarades, il se disait en levant les yeux vers la fenêtre... O mon Dieu! elle est restée là tout le temps, elle a vu ma tristesse! mais c'est un rêve!... Oh! n'est-ce pas de la compassion qu'exprime cette douce figure?—La fenêtre se refermait lentement, et l'apparition s'évanouissait... et le bonheur de Quentin était fini pour tout le reste du jour; car la jeune fille avait à inspecter toute la maison de son père, et la cuisine et la cave; puis elle passait dans sa chambre, où, assise devant un miroir une partie de la journée, elle s'occupait à ses ouvrages si renommés dits aux doigts habiles et patients des flamandes. Mais elle s'était fait un devoir de venir chaque matin d'abord dans cet appartement, qui servait d'atelier et de cabinet de travail à son père. Elle donnait du jour à ces pièces, et s'occupait aussi l'inconsciente distraction d'un coup d'œil de simple curiosité jeté dans la rue. Quand son père entrait dans l'atelier, la fenêtre se fermait, et les élèves qui, selon l'usage du temps, étaient en pension chez le maître, arrivaient peu à peu; jamais, pendant tout le